



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 12 juin 2017 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, David Lavergnat, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire  
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe  
M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :** MM. Sébastien Bourqui et Thomas Jordi

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017
2. Communications du Bureau de Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
  - 4.1. Délibération D143 : Approbation de la révision des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
  - 4.2. Délibération D144 : Vote d'un crédit d'étude destiné à la mise à jour et à la finalisation du plan directeur communal :
    - Rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 29 mai 2017
    - Vote de la délibération
5. Projet de résolution R15 relatif à la 1<sup>ère</sup> mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 :
  - Rapports de majorité et de minorité de la commission « urbanisme et environnement » du 29 mai 2017
  - Vote de la résolution

6. Proposition individuelles et questions
7. Huis-clos : demandes de naturalisation

---

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillers et conseillères municipaux, au secrétaire général et à toutes les autres personnes présentes.

Elle excuse l'absence de MM. Sébastien Bourqui et Thomas Jordi, puis donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, Mme Schneider-Bidaux prononce, à l'occasion de sa première séance en tant que Présidente, le discours suivant :

*« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. le secrétaire général, Mme la secrétaire générale adjointe, cher public,*

*Je salue particulièrement la présence de Mme Béatrice Hirsch, avec qui j'ai eu le privilège de siéger au Grand Conseil pendant quelques années et au Conseil municipal pendant quelques mois, pour son élection en tant qu'adjointe au Maire. Je félicite aussi M. Fabrice Calame et les Troinésiens et Troinésiennes pour leur fair-play lors de cette campagne.*

*Je remercie le Conseil municipal qui m'a élue à sa présidence. C'est la première fois qu'une élue Verte devient, pour un an, la première citoyenne de la commune. J'espère que cela ne sera pas une exception. Nous travaillons tous pour le bien de la commune avec des nuances qui, par les discussions et l'écoute mutuelle, permettent de trouver, si ce n'est la meilleure, la plus acceptable des solutions. Nous faisons face à des défis importants : l'augmentation programmée de la population avec les quartiers de villas qui se modifient, les projets plus importants qui vont probablement se concrétiser ces prochaines années et le corolaire de mobilité. La majorité des habitants ne travaille pas sur notre commune et notre commune est traversée chaque jour par des personnes qui se rendent à leur travail eux aussi. Tous ont besoin de se déplacer et nous avons encore fort à faire pour sécuriser nos chemins, rendre la pratique du vélo sûre et protéger les piétons. L'accueil des nouveaux habitants et la prise en compte des besoins des plus jeunes aux plus âgés sont aussi des sujets importants.*

*J'espère que cette année, nous allons continuer à travailler de concert. C'est dans cet échange et dans ce respect des différentes idées que se trouvent les meilleures solutions.*

*Je vous souhaite une belle année législative. »*

*Applaudissements nourris.*

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017**

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques ; tel n'est pas le cas et il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente donne connaissance d'une lettre de remerciements de la part des organisateurs de la course pédestre « A travers le coteau » du 29 avril dernier, à laquelle 3 conseillers municipaux (Mmes Bernardet et Deshayes et M. Lavergnat) ont participé.

### **3. Communications de la Mairie**

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

#### **1) Entrée en fonction de Mme Béatrice Hirsch, nouvelle adjointe au Maire**

L'Exécutif a le plaisir de souhaiter la bienvenue à Mme Béatrice Hirsch, nouvelle adjointe, qui est entrée officiellement en fonction le 7 juin dernier. En effet, mercredi 7 juin Mme Hirsch a prêté serment

devant le Conseil d'Etat et M. le Maire fait circuler une photo de cette cérémonie à laquelle il a eu le plaisir d'assister, avec MM. Truan et Niederhauser, ainsi que quelques invités.

L'Exécutif est heureux d'être à nouveau au complet et se réjouit de collaborer avec la nouvelle adjointe, par ailleurs première femme à assumer cette fonction dans l'histoire de la commune !

Mme Béatrice Hirsch s'est immédiatement mise au travail puisque depuis jeudi, elle a déjà participé à plusieurs séances et représentations. Par ailleurs, lors de la première séance de l'Exécutif, le 8 juin, ce dernier a procédé à la répartition des fonctions dont M. le Maire donne connaissance (voir document annexé).

## **2) Aménagements des chemins et zones 20 et 30 km/h**

Depuis 10 mois environ, les travaux d'aménagement des chemins de Drize, des Moulins-de-Drize et de Saussac, et la création des zones 20 et 30 km/h dans tout le centre du village sont terminés.

Comme le prévoit la loi, un bilan doit être effectué après une année environ afin d'évaluer le fonctionnement des mesures mises en place, vérifier si les objectifs visés sont atteints et décider s'il faut apporter des corrections ou si des mesures complémentaires doivent être prises.

Le bureau Trafitec a commencé les démarches en effectuant des comptages sur les différents chemins. Prochainement, un questionnaire sera envoyé à toute la population afin de recueillir les remarques et propositions des habitants concernant ces aménagements.

Certains Troinésiens n'ont bien sûr pas attendu pour faire part à l'Exécutif de leurs remarques et parfois de leur mécontentement concernant certains aménagements. On peut en particulier citer :

- Au chemin Lullin, les places de parking aménagées juste après l'église arménienne gênent la visibilité au niveau du Stop du chemin de Drize et ces places seront probablement supprimées.
- Les rétrécissements de la chaussée réalisés au ch. de Saussac rendent le croisement difficile, voire impossible, ce qui fait que le matin en particulier, les automobilistes qui remontent ce chemin doivent souvent attendre de longues minutes avant de pouvoir s'engager. A ce sujet, l'Exécutif a reçu une pétition signée par 53 habitants du chemin du Champ-Carré qui se plaignent de cette situation et qui demandent que des mesures soient prises, comme par exemple l'ouverture de l'extrémité du ch. du Claiset au trafic ; par cette mesure, les habitants de ce quartier pourraient ainsi se rendre au centre du village en passant par le ch. du Claiset et le ch. Dottrens.

La Mairie a demandé au bureau Trafitec d'étudier cette proposition, qui pourrait être mise en place à titre d'essai dans un premier temps. L'autre mesure qui a été demandée à la DGT (Direction générale de la mobilité) pour améliorer la situation est l'installation, au niveau des rétrécissements, d'une signalisation donnant la priorité aux automobilistes qui remontent le chemin de Saussac.

- Un autre aménagement à l'essai va être réalisé au chemin de Saussac également, avant le giratoire avec le chemin Dottrens, à la hauteur du temple protestant. En effet, on constate régulièrement que les voitures roulent vite à cet endroit et qu'elles s'engagent souvent dans le giratoire en ne respectant pas la priorité de gauche ; un accident avec une jeune scootériste qui habite la commune a d'ailleurs eu lieu dans ces circonstances il y a quelques mois, accident heureusement pas trop grave.

Des mesures provisoires, à titre d'essai, vont donc être mises en place afin d'obliger les automobilistes à ralentir ; ces mesures devraient par ailleurs améliorer la visibilité pour les voitures qui viennent du chemin Lullin et qui s'engagent sur le chemin de Saussac.

*Communications de M. Marc Truan, Adjoint :*

## **3) Retour sur la journée officielle du bicentenaire du 20 mai 2017**

M. Truan relève que tout le monde sera certainement d'accord pour dire que la fête du 20 mai a été magnifique et que ce fut une journée inoubliable, en présence des très nombreux Troinésiens et amis de Troinex, sur une place de la Mairie ensoleillée et colorée, dans une ambiance joyeuse et conviviale.

La Mairie remercie encore toutes celles et ceux, nombreux, qui ont participé à l'organisation de cette fête et qui ont permis son bon déroulement et son succès : le personnel communal, les membres du comité du bicentenaire, les sociétés communales qui ont vraiment répondu présentes pour cette occasion et les nombreux autres bénévoles.

Tout le monde regrette bien sûr que le spectacle "son et lumière", préparé depuis plusieurs mois par de nombreux bénévoles, n'ait pu se dérouler normalement. A ce sujet, M. Truan informe que :

- Une répétition du spectacle tel que prévu le 20 mai n'est pas possible.
- Afin de restituer tout de même au mieux cet événement, un film va être réalisé qui reprendra l'ensemble des images et fonds sonores créés pour l'occasion.
- Ce film sera mis à disposition via le site internet de la Commune et sur un support quelconque encore à définir (clé USB, DVD, etc.)

Le Comité d'organisation du bicentenaire se réunit la semaine prochaine et il sera évidemment question de ce sujet lors du débriefing de l'organisation de cette journée.

#### **4) Compte rendu administratif et financier pour 2016**

Chaque année, après l'approbation des comptes, l'Exécutif a l'habitude de présenter au Conseil municipal le projet de compte rendu administratif et financier avant de finaliser ce rapport, de l'imprimer, de l'envoyer à un certain nombre de destinataires et de le mettre à disposition du public sur le site internet de la commune.

Cette année, compte tenu de la charge de travail importante de ces dernières semaines, l'administration et l'Exécutif n'ont pas pu terminer ce document pour le présenter avant l'été. Les conseillers municipaux recevront donc ce compte rendu dans le courant de l'été et après en avoir pris connaissance, ils pourront faire leurs remarques éventuelles lors de la séance du mois de septembre.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

#### **5) Remerciements et tournoi de pétanque des Conseillers municipaux le 11 juin**

Mme Hirsch remercie l'Exécutif et le Conseil municipal pour leur accueil chaleureux. Elle remercie également et félicite Mme Latour et MM. Lavergnat, Duquesne, Odier et Rüttmann qui ont participé au tournoi de pétanque organisé le 11 juin et qui ont représenté notre commune à cette manifestation.

#### **6) Fête des Promotions du 1<sup>er</sup> juillet**

Mme Hirsch rappelle que la fête des Promotions scolaires aura lieu le samedi 1er juillet prochain.

Dès 15h00, le traditionnel cortège partira de l'école et tous les membres du Conseil sont invités à y participer et à défiler, avec la Mairie et la direction de l'école. Cette année, le thème de ce cortège sera : « *Gâteau d'anniversaire et bougies* », ceci en référence bien sûr aux 200 ans de la commune, mais aussi aux 50 ans de l'école qui seront fêtés au mois de novembre.

Puis à 16h, la cérémonie officielle aura lieu à la salle des fêtes avec des prestations des élèves de l'école, cérémonie suivie d'un lâcher de ballons vers 17h00 et du repas dès 19h30.

Les conseillers municipaux recevront prochainement une invitation de la Mairie, qui espère qu'ils seront nombreux à participer à cette belle fête communale.

### **4. Projets de délibérations :**

#### **4.1 Délibération D143 : Approbation de la révision des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées**

La Présidente relève qu'il n'y a, apparemment, pas de rapport de commission.

M. Niederhauser indique que ce dossier n'a pas été soumis en commission. Il avait été annoncé lors de la dernière séance du Conseil municipal.

M. le Maire précise qu'il y a déjà eu, précédemment, des modifications des statuts et que cette révision est la seconde ; elle concerne l'art. 13, lettre e, en rapport avec le Conseil de Fondation. Ce point stipule que « *le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de celle-ci* ». Une énumération des tâches incombant au Conseil de Fondation suit. Le point e est celui qui doit être modifié. L'ancienne teneur est la suivante : « *d'engager et au besoin de licencier le directeur et les employés, de fixer leur traitement*

sur la base de la Convention collective régissant les établissements médico-sociaux ». La nouvelle teneur mise au vote est celle-ci : « engager et licencier les collaborateurs, de fixer leur traitement selon les bases légales en vigueur, sur proposition du bureau ». La terminologie n'était en effet pas correcte. L'association engage le personnel et doit respecter les Conventions collectives des EMS. Mais, si la Fondation devait s'agrandir et, par exemple, ouvrir une crèche, la Fondation devrait respecter la Convention collective de la nouvelle activité. C'est un député qui s'est rendu compte du problème lors de l'examen des statuts en commission des affaires communales. M. le Maire invite donc les conseillers municipaux à approuver la modification.

La Présidente demande des informations concernant les deux autres communes concernées, soit Carouge et Bardonnex.

M. Niederhauser indique que ce point est à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal de Bardonnex, qui aura lieu le lendemain. Il n'a pas d'informations concernant Carouge.

Mme Tomassi demande si cette modification est faite à la demande du Service de surveillance des communes.

M. Niederhauser répond par l'affirmative. Ce point a été soulevé lors d'une séance de commission du Grand Conseil et a été transmis au Service de surveillance des communes, qui a écrit à la Fondation de l'EMS pour demander la mise à jour des statuts.

Mme Tomassi demande si le terme « collaborateurs » inclut tout le monde. Auparavant, il était écrit « directeur et employés ». M. le Maire confirme que c'est le cas.

La Présidente donne lecture de la délibération :

*Considérant,*

- *la demande du Service de surveillance des communes de modifier l'article 13, lettre e) des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.*
- *le vote favorable, à l'unanimité, du Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées lors de sa séance du 26 avril 2017,*
- *le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération,*

*sur proposition de la Mairie,*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **décide**

1. *D'approuver les nouveaux statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, validés par le Conseil de la Fondation le 26 avril 2017 et annexés à la présente délibération.*

En l'absence de questions, la Présidente procède au vote : **la délibération D143 est approuvée à l'unanimité.**

#### **4.2 Délibération D144 : Vote d'un crédit d'étude destiné à la mise à jour et à la finalisation du plan directeur communal**

La Présidente donne la parole à Mme Deshayes pour la lecture du rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 29 mai 2017 (annexe 2).

M. le Maire explique qu'une rencontre a été organisée avec Mme Robyr, urbaniste, en présence de M. Serrano. L'Exécutif a pu faire part de son inquiétude concernant les potentiels dépassements de budget qui sont toujours problématiques dans ce genre de dossier. L'Exécutif a estimé qu'il serait préférable de revoir les prix et de convenir d'une offre forfaitaire. Mme Robyr a en effet admis que pour répondre à l'appel d'offre de la commune, elle avait peut-être sous-estimé le nombre de séances qui seront nécessaires pour finaliser cette étude. De plus, il est toujours difficile d'évaluer le nombre de

séances pour ce type de dossier dont l'étude va durer plus d'un an. Mme Robyr a finalement revu son offre. Le montant supplémentaire est conséquent, mais devrait permettre de finaliser le plan directeur communal sans devoir demander de « rallonge » au Conseil municipal, comme cela est malheureusement trop fréquent pour les dossiers d'urbanisme. Le montant de l'offre finale est de CHF 125'000.- et M. le Maire invite les conseillers municipaux à voter ce crédit.

M. Odier trouve un peu cavalier de passer de CHF 92'000.- à CHF 125'000.-.

M. Lavorel explique que la commune était plutôt demandeuse dans cette démarche. Avec le dernier architecte-urbaniste, presque toutes les études ont fait l'objet de dépassements de crédits, raison pour laquelle la Mairie préfère prendre un peu de marge et se mettre d'accord sur un forfait. Il est en effet difficile de déterminer le nombre de séances qui seront nécessaires avec le département ou avec la commune. L'Exécutif a donc fait cette proposition, mais le Conseil municipal peut très bien décider de voter l'offre initiale, avec le risque assez élevé que des rallonges soient nécessaires, ce qui ne devrait pas être le cas avec le forfait.

M. Odier demande si M. Serrano a été consulté. M. le Maire répond par l'affirmative et il est également favorable à la solution du forfait.

M. Botbol apprécie l'offre forfaitaire. Il demande cependant comment cela garantit que le nombre de séances ne sera pas tout de même dépassé.

M. le Maire rétorque que le nombre de séances a été mieux estimé pour parvenir à l'offre présentée. Si Mme Robyr dépasse ce nombre, elle devra l'assumer, puisqu'il s'agit d'un forfait.

Mme Latour approuve la solution du forfait. Elle note cependant qu'il s'agit d'une augmentation d'un tiers de l'offre initiale. Elle demande donc à combien de séances supplémentaires correspond cette augmentation de CHF 32'000.-.

M. Niederhauser répond que l'augmentation ne correspond pas seulement à un nombre de séances supplémentaires. En effet, le cahier des charges a été repris avec Mme Robyr. Plusieurs points ont été discutés. Puisque la commune avait reçu trois offres, il a aussi été possible de comparer certains postes et de se rendre compte que des prestations avaient été sous-évaluées. L'augmentation est ainsi également due à cela. M. Niederhauser explique ensuite que la révision du plan directeur communal est un travail nouveau, surtout à Troinex, au vu de l'état d'avancement du projet existant. La mise à jour de celui-ci, sur la base d'un cahier des charges récent, est une tâche nouvelle. Le manque d'expérience pour évaluer le travail est donc compréhensible.

Mme Beaud demande si, par équité et au vu de l'augmentation conséquente, une offre forfaitaire a également été demandée aux deux autres bureaux.

M. le Maire répond par la négative. Cependant, le premier bureau est passé d'une offre de CHF 170'000.- à une offre de CHF 88'000.-. Il faudrait tout recommencer pour trouver un accord forfaitaire. Concernant le bureau Urbaplan, l'offre est déjà de CHF 162'000.- et serait revue à la hausse si un forfait était demandé. De plus, ce bureau indiquait clairement dans son offre la volonté de refaire totalement le plan directeur, ce qui ne correspond pas aux souhaits de la commune.

Mme Reymond-Dorsay demande si une offre forfaitaire s'accompagne d'un contrat. M. le Maire répond par l'affirmative. Le contrat stipulera qu'il s'agit d'un montant forfaitaire. Mme Robyr ne pourra donc pas dépasser le montant.

M. Botbol s'enquiert du coût total de la révision du plan directeur communal, depuis le début des démarches. M. le Maire répond que ce travail est en cours depuis 15 ans, il est donc difficile de répondre sans faire des recherches. M. le Maire est cependant confiant concernant la future collaboration avec Mme Robyr, qui a fait bonne impression.

Mme Latour pense que, dans le futur, il faudrait demander d'emblée une offre forfaitaire.

M. le Maire répond que, souvent, les prestataires ne savent pas où ils vont et ne veulent donc pas soumettre une offre forfaitaire. En effet, 8 services de l'Etat doivent être consultés et il est difficile de faire des estimations précises. Le forfait est à double tranchant, mais permet à la commune de savoir où elle va en termes de coûts. Cependant, il a fallu un peu forcer la main du mandataire, pour lequel le forfait induit une insécurité. M. Lavorel ajoute qu'il s'agit aussi d'un problème engendré par les appels d'offres AIMP, qui sous-entendent une mise en concurrence. Les candidats doivent proposer un prix concurrentiel et intéressant pour avoir une chance d'être retenus.

Il n'y a pas d'autres questions et la Présidente donne lecture de la délibération :

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les articles 2 et 10 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) du 4 juin 1987,

vu le projet de plan directeur communal en cours, qui doit être finalisé et adapté aux nouvelles directives cantonales ainsi qu'aux remarques de différents services de l'Etat,

vu l'offre du bureau d'urbanistes et architectes A. Ortis et S. Robyr Sàrl à Genève,

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 29 mai 2017,

sur proposition de la Mairie,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **décide**

1. *D'approuver la mise à jour et la finalisation du plan directeur communal jusqu'à son adoption par le Conseil municipal, puis son approbation par le Conseil d'Etat.*
2. *D'ouvrir un crédit de CHF 125'000.- destiné à financer le coût de ces prestations. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 125'000.- au moyen de 5 annuités, de 2018 à 2022.*

Mme Schneider-Bidaux procède au vote : **la délibération D144 est approuvée à l'unanimité.**

### **5. Projet de résolution R15 relatif à la 1<sup>ère</sup> mise à jour du Plan directeur cantonal 2030**

La Présidente passe la parole à Mme Tomassi pour la lecture du rapport de majorité de la commission « urbanisme et environnement » du 29 mai 2017 (annexe 3).

La Présidente remercie Mme Tomassi pour son rapport, puis donne la parole à M. Calame pour la lecture du rapport de minorité de la même commission.

M. Calame donne lecture du rapport de minorité (annexe 4). Il confirme ensuite le souhait de déposer un amendement au projet de résolution, en modifiant le texte de la manière suivante : « *que tout développement de projet de logements ne soit réalisé que de pair avec un réseau de mobilité multimodale efficace, mettant en priorité la mobilité douce et les transports publics, garantie de la qualité du projet* ».

La Présidente remercie M. Calame pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Duquesne pense tout d'abord qu'il faut rappeler la raison d'être de la phrase précitée dans la résolution. C'est à l'instigation des communes de Genève-Sud, qui se sont réunies à 5 reprises depuis le début de l'année lors de séances entre élus, qu'il a été proposé de faire figurer cette phrase discutée par les personnes présentes, tous partis confondus. M. Duquesne estime que les propositions n'ont pas de caractère politique, mais que l'idée est d'attirer l'attention du Conseil d'Etat sur les préoccupations des communes en matière de mobilité. Dès lors, le groupe PLR ne peut pas soutenir la proposition d'amendement des Verts, qui est trop partisane. De plus, l'idée d'inscrire la priorité des transports en commun et de la mobilité n'est pas forcément partagée. D'autres aspects tout aussi valables pourraient être des priorités. En commission, il avait été proposé de faire apparaître ces autres aspects dans le texte, mais cela a été refusé. M. Duquesne estime qu'il faut se conformer à l'idée de départ qui est de montrer les attentes intercommunales en termes de mobilité, sans pour autant être plus précis. Le but est que le département de M. Barthassat entende cette remarque. M. Duquesne soulève ensuite une seconde problématique importante. Durant la commission, M. le Maire avait attiré l'attention des commissaires sur le fait qu'il était peut-être judicieux de voter le préavis de manière défavorable. Les commissaires n'ont pas réagi et ont donné un préavis favorable. Quelques jours plus tard, M. Duquesne et M. Odier ont assisté à une nouvelle séance intercommunale lors de laquelle ils ont appris que, parmi les communes représentées à la séance, un grand nombre comptait donner un préavis défavorable. En effet, si les communes donnent un préavis favorable, les autorités cantonales

pourraient l'interpréter comme un blanc-seing, ce qui n'est pas la volonté desdites communes. Dès lors, les partis de l'Entente se sont concertés et proposent de donner un préavis défavorable afin de marquer les esprits et de montrer à M. Barthassat et à ses services que Troinex ne veut pas donner de blanc-seing. Il s'agit de donner de l'essence et du volume aux remarques qui apparaissent dans la résolution.

Mme Latour remercie M. Duquesne pour ces explications. Elle demande quelles communes ont décidé de donner un préavis défavorable.

M. Duquesne répond que presque toutes les communes étaient représentées lors de la séance. Les communes de Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Confignon et Lancy prévoient de donner un préavis défavorable. La commune d'Onex était représentée par Mme Ruth Bänziger. Selon cette dernière, aucune décision n'a été prise quant au préavis. Mme Bänziger estime qu'il s'agit d'une question de sémantique. La commune de Bardonnex n'était pas représentée lors de la séance et la commune de Veyrier a donné un préavis favorable.

Mme Latour demande quelles seraient les conséquences d'un préavis défavorable.

Mme V. Hirsch explique qu'il s'agit de faire la différence entre dire « oui mais » ou « non mais ». Les remarques restent les mêmes dans les deux cas. L'Exécutif estime qu'il est plus marquant de donner un préavis défavorable et de dire que, si les remarques sont prises en compte, le préavis pourra être revu. Le signal que ce préavis défavorable peut donner est différent de celui d'un préavis favorable, assorti de remarques. Cependant, Mme Hirsch ne sait pas si M. Barthassat comptera réellement le nombre de préavis défavorables.

Mme Bernardet rappelle que les communes souhaitaient initialement montrer à l'Etat qu'elles étaient unies. Le fait de donner des préavis défavorables suit cette idée. Il est en effet beaucoup plus fort de donner un préavis défavorable. Cela montrera davantage à l'Etat que les communes travaillent ensemble et qu'elles sont fortes.

M. Calame rejoint les propos de Mme Hirsch. Cependant, affirmer que cela n'est pas politique alors qu'il s'agit d'une résolution d'un Conseil municipal est étonnant. Le Conseil municipal fait de la politique et M. Calame espère que toutes les résolutions prises par le Conseil municipal sont politiques, à défaut d'être politiciennes ou affiliées à un parti. Il rappelle que tous les partis étaient représentés aux réunions et que la phrase dont il est question est le fruit de diverses sensibilités. Cependant, M. Calame estime qu'un « réseau de mobilité multimodale efficace » est une expression qui peut être interprétée de nombreuses manières. Peut-être que l'Entente est satisfaite car le magistrat actuel est M. Barthassat. Cependant, suite aux élections de 2018, Mme Salerno ou M. Hodggers pourront peut-être devoir choisir ce qu'est un « réseau de mobilité multimodale efficace ». Ladite Entente se contentera alors moins de la réponse donnée. M. Calame pense donc qu'il serait intéressant de formuler une phrase plus précise, afin d'avoir un objectif clair. Pour le moment, l'expression choisie peut signifier tout et son contraire. Dès lors, il importe peu que le préavis soit favorable ou défavorable. Le groupe des Verts propose de voter un premier amendement concernant le préavis défavorable, puis un second concernant la mobilité. Cependant, sur le fond, M. Calame rappelle qu'un préavis défavorable est un message très fort ; il serait regrettable de donner un message fort suivi d'une remarque faible. Le préavis défavorable renforcerait un message flou, ce qui peut être dangereux.

M. Odier précise que, lors de la réunion intercommunale, la velléité n'était pas d'être négatif. Il est cependant apparu clairement que les communes qui souhaitaient donner un préavis défavorable étaient nombreuses et avaient ainsi plus de poids que les autres. M. Barthassat verra probablement cela de la même manière.

Mme Bernardet demande si, en cas de préavis négatif donné par le Conseil municipal, le détail des revendications devra être ajouté dans la résolution et si la phrase dont il est question a toujours lieu d'être si le préavis est négatif.

M. Truan souhaite rappeler que la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée stipule, à l'art. 7, que la priorité est donnée à la mobilité douce et aux transports publics. Le Conseil municipal ne peut pas inverser cela. Dès lors, une priorité sera de toute façon donnée aux transports publics et à la mobilité douce et la notion de « réseau multimodal » s'inscrira dans ce contexte.

Mme V. Hirsch répond aux interrogations de Mme Bernardet. Le préavis négatif sera formulé de telle manière à ce que l'Etat comprenne que si les remarques sont prises en compte, la position du Conseil municipal pourrait changer. Ces remarques sont importantes et ont leur raison d'être. Pour le surplus,

elle ne sait pas si la phrase devra être reformulée afin que la syntaxe soit correcte en cas de préavis défavorable.

Mme Latour a compris que la commune aurait plus de poids en donnant un préavis négatif. Cependant, elle s'interroge sur le message concret qui doit être passé. Elle pense que les conseillers municipaux n'ont pas tous les mêmes souhaits. Le message est trop vague et « fourre-tout ». Le fait qu'il n'y ait pas d'objectif précis dérange Mme Latour.

M. Calame admet que nul n'est censé ignorer la loi, mais il n'avait pas repris les textes originaux. Il propose donc un amendement à l'amendement, dont la teneur serait la suivante : « que tout développement de projet de logements ne soit réalisé que de pair avec un réseau de mobilité multimodale efficace au sens de l'article 7 de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, garantie de la qualité du projet ».

M. Duquesne relève que le but n'est pas que chaque parti de chaque commune puisse, à travers la résolution, faire valoir ses convictions concernant une mobilité efficace. Il propose ensuite, si le Conseil municipal est d'accord sur le contenu de la phrase, de donner un préavis défavorable et d'expliquer qu'avec la teneur actuelle du plan directeur cantonal, la commune n'est pas assurée de la réalisation des mesures qu'elle souhaiterait voir apparaître.

La Présidente propose de mettre au vote le terme « défavorablement » et la mention de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

M. Niederhauser propose de remplacer « avec les remarques suivantes » par « pour les motifs suivants », ce qui est également accepté.

Mme Schneider-Bidaux donne ensuite lecture de la résolution amendée :

*Vu le Plan directeur cantonal 2030 (PDCant 2030) approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015, avec certaines réserves,*

*vu la décision des autorités cantonales de réviser rapidement ce PDCant 2030 afin de lever les réserves émises par le Conseil fédéral,*

*vu l'enquête publique relative à la mise à jour du PDCant 2030 qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017, et la consultation des communes et des territoires voisins qui se déroule du 16 février au 16 juin 2017,*

*vu le rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 29 mai 2017,*

*conformément à l'article 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, et aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes,*

*sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE**

*De préavis défavorablement la 1<sup>ère</sup> mise à jour du Plan directeur Genève 2030, avec les remarques suivantes :*

- *Compte tenu du développement important du secteur de Genève-Sud prévu dans le Plan directeur cantonal, la commune de Troinex se joint au positionnement des communes de ce secteur du canton pour exiger que tout développement de projet de logements ne soit réalisé que de pair avec un réseau de mobilité multimodale efficace au sens de l'article de 7 de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, garantie de la qualité du projet.*
- *En ce qui concerne les développements prévus sur le territoire de la commune de Troinex, conformément à son plan directeur communal en cours de finalisation, le Conseil municipal rappelle que certains projets de déclassement importants ne pourront se réaliser qu'à la condition que les routes de liaison L1 et L2 de Genève-sud, ainsi que les mesures d'accompagnement demandées dans la résolution R14 ci-jointe, soient réalisées et soient opérationnelles dans les mêmes délais que la construction des logements.*

La Présidente procède ensuite au vote : **la résolution R15 amendée est approuvée à l'unanimité.**

## 6. Propositions individuelles et questions

**Tournoi de pétanque des Conseillers municipaux du 11 juin à Vessy :** M. Odier indique qu'une équipe a représenté la commune au tournoi des élus, qui réunissait les élus genevois, actuels et anciens. Il n'y avait pas de membres du Conseil d'Etat, mais le Conseil des Etats était représenté. En tout, huit équipes ont été constituées. Les communes d'Hermance, de Vernier, de Confignon et la ville de Genève étaient notamment représentées. La commune de Troinex a fini à la cinquième place et a été très, voire trop, fair-play ! En effet, elle aurait pu jouer la montre afin de gagner un match, mais elle ne l'a pas fait. La partie pour départager la cinquième et la sixième place a opposé Troinex à l'équipe du Conseil des Etats, composée de Mme Maury Pasquier, M. Cramer et M. Kanaan. Troinex s'est imposé lors de cette partie. M. Odier souligne que la journée était magnifique et l'organisation parfaite. Il remercie ensuite la Mairie d'avoir participé à la nourriture et aux boissons. Il relève que certaines équipes arboraient des t-shirts de leur commune, ce qui est une bonne idée. Une fois le tournoi terminé, les représentants de la commune de Troinex ont mangé et joué pendant encore trois heures avec les équipes de Confignon et de la ville de Genève. Un vrai rapprochement s'est opéré entre les communes, ce qui est bénéfique.

M. Duquesne remercie M. Odier d'avoir pris l'initiative de mettre sur pied une équipe pour ce tournoi, qui était exceptionnel. La partie contre les conseillers aux Etats était très intéressante, il était en effet coquasse d'entendre leurs remarques et boutades. Il invite les conseillers municipaux à participer à la prochaine édition et les informe qu'un tournoi de football est également organisé en parallèle.

**Branches le long de la piste cyclable :** Mme V. Hirsch signale que le long de la route d'Annecy, entre le chemin de Roday et le chemin de Saussac, la haie déborde. Elle ne sait pas si cette haie est privée ou communale, mais les cyclistes se font griffer et, pour éviter cela, doivent sortir de la piste cyclable. La Mairie prend note de la remarque et fera le nécessaire.

**Stationnement sauvage :** M. Duquesne relaie une remarque émanant des riverains du chemin Lullin. Sur ce chemin, à la hauteur du croisement avec le chemin de Drize, une camionnette avec plaques françaises « 34 » est garée depuis très longtemps. Les riverains s'en sont déjà émus auprès de la Mairie mais le problème revient périodiquement.

M. Niederhauser explique qu'il s'agit effectivement d'une voiture qui stationne sur une place blanche. Comme elle est normalement immatriculée, il est difficile d'intervenir. Actuellement, un panneau d'interdiction de stationner a été installé car ces places seront mises à disposition du chantier de la route de Troinex. La commune va tenter de profiter de cette situation pour demander aux agents de police de faire évacuer le véhicule qui est, dès lors, stationné de manière illégale.

M. Duquesne répond qu'il savait que le véhicule stationnait légalement, mais qu'en tant que représentant des citoyens, il se devait d'aborder ce sujet.

**Tapage nocturne :** M. Botbol explique que, durant l'été, les communiens organisent souvent des fêtes qui peuvent parfois se prolonger tard dans la nuit. Il est normal de profiter du beau temps, mais certaines personnes dépassent les bornes et transforment leur jardin en discothèque et ce, jusqu'à 2h00 du matin. Il demande s'il est possible de publier une remarque dans le journal de la commune.

M. Truan explique que, dans la prochaine édition du journal, des articles de loi en rapport avec le bruit, et notamment avec le tapage nocturne, seront publiés. Il espère que cela répondra aux attentes. M. Rüttimann demande s'il est également possible de publier les horaires. M. Truan répond que cela est prévu.

Mme Latour relève cependant que certaines personnes ne lisent pas le journal. Puisqu'il semble s'agir d'un problème récurrent, elle demande si la commune peut écrire directement une lettre à l'habitant en question.

M. Botbol précise en effet que, chaque année, le même communier ne respecte pas les règles. Tous les habitants du chemin de Saussac sont alors dérangés par cette personne qui refuse de changer ses habitudes. Le fils de M. Botbol est allé sonner chez ce communier une nuit à 1h30, pour se plaindre. La seule réponse de celui-ci a été d'inviter M. Botbol à entrer et à profiter de la fête !

M. Niederhauser indique que, si le problème est répétitif, la Mairie peut écrire à cette personne. Cependant, sur le moment il faut appeler la police si les nuisances sont vraiment trop importantes.

M. le Maire ajoute toutefois que, pour qu'une lettre soit envoyée par la Mairie, il faut que plusieurs habitants se plaignent et étayent leurs courriers.

**Ventilation de l'auberge communale La Chaumière :** M. Calame informe que la ventilation de la Chaumière est très bruyante et dégage parfois des odeurs affreuses. Il se demande s'il existe un moyen de filtrer les odeurs et de réduire le bruit, car l'odeur est réellement gênante. Le jour où le dossier de réaménagement de l'auberge communale sera réactivé, il faudra penser à la ventilation.

**Mauvaises odeurs à la déchetterie :** Mme Latour signale que la chaleur actuelle entraîne le développement de mauvaises odeurs à la déchetterie, ce qui doit certainement incommoder les voisins. Elle estime que la commune devrait saisir l'opportunité du projet de crèche, prévu à proximité de la déchetterie, pour étudier le déplacement de cette dernière.

M. le Maire répond que la commission des travaux étudiera cette question, qui a déjà été abordée par le passé.

La parole n'étant plus demandée, Mme Schneider-Bidaux prononce le huis-clos.

## **7. Huis-clos : demandes de naturalisation**

Deux demandes de naturalisation sont présentées par M. le Maire, demandes que le Conseil municipal préavise favorablement.

La Présidente lève la séance à 21h25.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Brigitte Schneider-Bidaux

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

## Répartition des fonctions au sein de l'Exécutif dès le 8 juin 2017

### Guy Lavorel, Maire

#### Urbanismes, aménagement du territoire et constructions

- Travaux publics et espaces verts
- Autorisations de construire
- Cimetière

#### Bâtiments

#### Mobilité

- Routes
- Transports publics
- Mobilité douce

#### Environnement

- Agenda 21
- Gestion des déchets, voirie
- Protection des eaux

#### Communication et information

#### EMS de Drize

### Béatrice Hirsch, Adjointe

#### Affaires sociales

- Aînés
- Aide sociale, aide individuelle
- Aide humanitaire

#### Petite enfance, école et jeunesse

- Crèche, garderie d'enfants, parascolaire
- TSHM

#### Culture, sports et loisirs

- Manifestations communales
- Sociétés communales
- Fonds de décoration communal

### Marc Truan, Adjoint

#### Finances et taxe professionnelle communale

#### Sécurité

- Police municipale
- Prévention solidaire
- Service du feu
- Protection civile

#### Administration générale

- Ressources humaines
- Informatique

**COMMISSION D'URBANISME :**  
**PLAN DIRECTEUR COMMUNAL**  
**SEANCE DU 29 MAI 2017**  
**RAPPORT DE COMMISSION**

---

Chers collègues,

Le point 3 de la séance de commission d'urbanisme du 29 mai dernier était consacré à la mise à jour et à la finalisation de notre plan directeur communal. Pour mémoire, suite à de nouvelles directives cantonales et à différentes remarques des services de l'Etat concernant le projet en cours, nous sommes tenus d'adapter certaines parties de notre plan directeur, qui est quasiment terminé.

**Analyse des offres reçues**

Pour ce faire, une offre a été demandée à 3 bureaux : à notre mandataire actuel, Monsieur Jaques Bugna, au bureau de Mesdames Ortis et Robyr et au bureau Urbaplan.

Notre architecte-conseil, Monsieur Serrano, nous a présenté en détails un comparatif de ces offres (voir le document « Comparatif offres pour finalisation PDCom Troinex\_mai 2017.pdf » disponible sur CMNET). Il en est ressorti les points suivants, sur lesquels nous nous sommes basés pour prendre notre décision :

- L'offre de Jacques Bugna nous a laissé quelque peu dubitatifs quant au montant (CHF 88'452.-), qui a été diminué quasiment de moitié par rapport à la première offre qu'il avait soumise à la mairie il y a quelques mois (c'est une des raisons pour lesquelles un appel d'offres a été lancé) ;
- L'offre du bureau Ortis et Robyr, semble bien correspondre à notre demande de reprise et de finalisation du plan directeur, avec un budget cohérent (CHF 92'000.-);
- L'offre du bureau Urbaplan, expert en matière de plans directeurs communaux, est très intéressante, mais nous a semblé nettement dépasser notre demande initiale, avec une reprise presque totale du travail réalisé jusqu'ici, ce qui explique le montant bien supérieur aux deux autres propositions (CHF 161'838.-).

Lors de la discussion qui a suivi la présentation des offres, les membres de la commission ont pris en compte notamment les éléments suivants dans leur réflexion :

- Il nous semble une bonne chose de confier le mandat à un bureau qui n'a pas encore travaillé pour nous, qui nous apportera donc un œil neuf sur les problématiques de notre plan directeur.
- Nous ne souhaitons pas une refonte totale de la version actuelle de notre plan directeur.
- Le bureau Ortis et Robyr travaille actuellement sur le plan directeur de Veyrier, ce qui nous semble un très bon point étant donné la proximité de nos 2 communes ;

**Vote**

Les membres de la commission ont donc voté à l'unanimité pour l'offre du bureau Ortis et Robyr, dont le montant (CHF 92'000.-) sera probablement revu légèrement à la hausse suite au rendez-vous que la Mairie doit avoir avec ce bureau afin de vérifier certains points.

**Sur la base de ces informations, la commission vous invite donc, chers collègues, à accepter le crédit d'étude pour la mise à jour et finalisation de notre plan directeur communal par le bureau Ortis et Robyr.**

Troinex, 5 juin 2017,

Annick Deshayes

**Rapport de la commission  
« urbanisme et environnement » du 29 mai 2017**

**Projet de résolution R15 relatif à la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 29 mai 2017, la commission « urbanisme et environnement » s'est réunie concernant la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030. Les communes du canton de Genève ont été invitées à communiquer leur préavis concernant cette première mise à jour du plan directeur cantonal 2030.

Monsieur Jean Serrano a brièvement présenté cette mise à jour et indiqué qu'en ce qui concerne la commune de Troinex, il n'y a pas de remarques particulières à ajouter à celles déjà formulées lors de la première consultation.

Le projet de résolution tel que soumis par la Mairie a ensuite été discuté.

La première remarque, qui résulte d'une volonté des communes de la région Genève-Sud d'avoir une position commune afin de démontrer à l'Etat une forme de résistance commune, est mise au débat. Olivier Niederhauser précise que d'autres communes ont déjà adopté cette remarque, en la modifiant quelque peu pour l'adapter à leur situation propre.

Le groupe des Verts propose d'amender ce texte sur le point de la mobilité, en précisant dans le texte que pour avoir un réseau adéquat ou efficace, il convient de mettre la priorité sur les transports publics et la mobilité douce.

Les autres commissaires ont également été d'avis que le point du réseau de communication est primordial mais ont proposé de modifier la remarque en parlant d'un réseau multimodal efficace.

La remarque comprenant l'amendement du groupe Verts a été refusée par 4 OUI, 4 NON et une abstention (celle du président de la commission).

La remarque comprenant l'amendement proposé par les autres commissaires et concernant le réseau multimodal efficace a été adoptée par 5 OUI, 2 NON et 1 abstention.

A propos de la deuxième remarque, spécifiquement liée à la situation de Troinex, les commissaires ont adopté le texte comportant la modification « certains projets de déclassement » en lieu et place des « projets les plus importants » à l'unanimité.

Le vote final a porté sur le préavis de la Commune de Troinex concernant cette première mise à jour du Plan Directeur cantonal 2030. Après un bref débat, les commissaires ont décidé de préavisier favorablement cette première mise à jour par 7 OUI et 2 NON.

Je vous propose donc, chers collègues du Conseil municipal, de soutenir la décision de la commission « urbanisme et environnement » et de préavisier favorablement la première

mise à jour du Plan directeur cantonal de 2030, avec les remarques telles qu'elles ont été discutées et approuvées lors de la séance du 29 mai 2017.

Troinex, le 5 juin 2017

Christine Tomassi

## Rapport de minorité de la commission d'urbanisme de la Commune de Troinex du 29 mai 2017 concernant le vote du projet de résolution relatif au préavis communal quant à la mise à jour du Plan directeur cantonal 2030.

Le Plan directeur cantonal 2030 est un document d'importance, essentiel pour fixer les grandes lignes du développement de notre Canton. Sa dernière mise à jour, sur laquelle le Conseil Municipal est appelé à donner son préavis, ne soulève pas de questions particulières et pourrait donc être soutenue sans débat ni remarques.

Cependant, le projet de résolution présenté aux membres de la commission d'urbanisme comprend deux prises de positions qui lui donnent une portée éminemment politique.

La seconde, proposée par l'exécutif et amendée en commission, lie les futurs grands projets de déclassement sur le territoire communal à la réalisation des routes L1 / L2 et des mesures d'accompagnement au sens de la résolution R14. Bien que le principe de lier ainsi deux problèmes distincts (trafic de transit d'un côté, développement urbanistique générant du trafic local de l'autre) ne nous paraisse pas des plus justifiés, nous acceptons la version amendée.

La première est issue d'un groupe d'élus de différentes communes de Genève-sud de tous bords politiques. Son objectif est d'inciter le Canton à prendre en compte les besoins en mobilité et d'y répondre de manière « adéquate » dans le cadre des nouveaux projets de développement. Cette proposition semble d'un premier abord d'une logique imparable : il est essentiel, dans un Canton où l'espace est restreint, de penser l'urbanisme non pas que sous l'angle de zones à bâtir (ou non), mais surtout en termes de flux. Cependant, ce texte ne donne aucune orientations ni priorités. En fonction de la couleur politique des futurs magistrats cantonaux, cette réponse « adéquate » pourrait fortement varier. Afin de clarifier cette position, les commissaires Verts ont proposé de l'amender en ajoutant que « priorité devait être donnée aux transports publics et à la mobilité douce ». Cette proposition a recueilli 4 votes « pour », 4 « contres » et une abstention présidentielle, elle fut donc rejetée.

Les troinésiens et troinésiennes sont aux premières loges pour constater que le développement de notre région ne peut se faire en misant prioritairement sur les transports individuels motorisés. Les questions soulevées par la future arrivée de 1000 habitants aux Crêts le démontrent bien : les réponses ne peuvent venir que par un accroissement de l'offre en transports publics et un report sur les mobilités douces. Inscire cette priorité, non pas dans la politique générale des transports du Canton, mais dans le cadre des grands projets de développement futurs, cela semble une évidence.

Nous encourageons donc les Conseillers municipaux et Conseillères municipales à reprendre en plénière notre proposition d'encourager le Canton à développer sa mobilité future de manière durable en amendant le texte soumis au vote.

En l'état, et à regret, le groupe Vert ne peut apporter son soutien à ce projet de résolution.